

Programme d'encouragement à l'implication jeunesse

(voir au verso pour le formulaire de mise en candidature)

Objectif :

Récompenser et encourager une fois par année un jeune pour son implication sociale, culturelle ou son exploit sportif dans chaque groupe d'âge.

Critères d'admissibilité :

- Résident de St-Anaclet
- Avoir l'âge d'une des deux catégories (au 31 décembre)
 - o 0-12 ans
 - o 13-20 ans
- Mis en candidature par deux personnes (citoyens, organismes, entraîneurs, autres)
- Implication depuis au moins 12 mois
- N'avoir jamais gagné le prix

Exemples :

- o Volet social : réalisation d'un projet collectif comme le nettoyage d'un parc municipal et autre;
- o Volet culturel : participation à des tournois (génie en herbe, tournoi d'échecs...), concours musical et autre;
- o Volet sportif : visibilité (régionale, nationale, internationale), nette amélioration, dépassement de soi.

Prix :

- 100 \$ en argent
- Photo dans le journal « Contact »
- Remise de prix lors du cocktail annuel du Nouvel An
 - o Remise d'un certificat aux candidats

Évaluation des candidatures :

- L'évaluation sera faite par un comité composé d'un membre du conseil municipal, de deux personnes représentantes d'un organisme communautaire et d'un citoyen.

Date maximum de mise en candidature :

- 30 novembre
- Déposer le formulaire complété au bureau municipal ou envoyer par courriel à : municipalite@stanaclet.qc.ca

Questions / Informations :

- SVP, communiquez par courriel : france.paquet@gmail.com

REF : Politique de dons et d'aide financière de la municipalité de Saint-Anaclet

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.